

# **COLLEGE NATIONAL DES ENSEIGNANTS ET PRATICIENS DE GENETIQUE MEDICALE**

Association régie selon la loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901

Site web : [www.ffgh.net/CPEGM/](http://www.ffgh.net/CPEGM/)

## **Président :**

D. SANLAVILLE (Lyon)

## **CR de l'AG du CNEPGM**

Institut IMAGINE Paris le 19/03/2015, 18H-19H30

## **Secrétaire Générale :**

B. GILBERT-DUSSARDIER (Poitiers)

27 membres présents (liste de présence disponible auprès de la secrétaire, Brigitte Gilbert Dussardier)

## **Trésorier :**

S. MARLIN (Paris)

Excusés : Nicole Philip, Patrick Calvas, Simon-Pierre Jouk

## **Webmaster :**

Cyril SARRAUSTE (Montpellier)

## **1) Point sur les statuts :**

Modification de quelques points des statuts de l'association :

- En l'absence de cotisation (cotisation commune à la FFGH), l'absence de règlement de la cotisation ne peut plus être un motif d'exclusion
- **Les membres doivent s'inscrire sur le site du CNEPGM (site commun de la FFGH), cf. diaporama de Cyril Sarrauste, webmaster. Actuellement, nous ne savons pas combien de membres compte le collège. Il n'y a que 47 membres inscrits sur le site...**
- Les membres du bureau sont passés de 12 à 15 en tout : 12 membres élus et 3 membres de droit : le président du CNU, le représentant de la FFGH et le Webmaster.
- Un membre du bureau est délégué à la FFGH

Les changements proposés sont détaillés dans le diaporama.

**2) Trésorerie** (Sandrine. Marlin) : il reste 2194 € sur le compte; seront utilisés pour la prise en charge des frais de déplacement d'enseignants pour le DES de génétique médicale. Des recettes pourraient provenir de productions ou d'activités des membres du collège sous l'égide du collège. Par exemple le polycopié FGSM2/FGSM3 doit rapporter de l'argent au collège (% sur les ventes).

## **3) Enseignement :**

### **- Organisation du DES de génétique :**

- Sont choisis en priorité des enseignants parisiens pour diminuer les frais de prise en charge
- Discussion sur la possibilité d'ouvrir l'enseignement aux conseillers en génétique. Poserait le problème du nombre d'étudiants, de logistique et de financement. Discussion sur une participation financière qui serait demandée aux conseillers en génétique. Les avis sont partagés sur les 2 questions. Pas de décision prise ce jour.

**Présidence :** Service de Génétique, GHE, 59 boulevard Pinel, 69677 BRON Cedex

Tel : 04 72 12 96 39      Fax 04 72 12 97 10      [damien.sanlaville@chu-lyon.fr](mailto:damien.sanlaville@chu-lyon.fr)

**Secrétariat :** Service de Génétique, CHU, BP 577, 86021 Poitiers-Cedex

Tel : 05 49 44 39 22      Fax : 05 49 44 41 77      [brigitte.gilbert-dussardier@chu-poitiers.fr](mailto;brigitte.gilbert-dussardier@chu-poitiers.fr)

**Trésorier :** Centre de Référence des Surdités Génétiques, Département de Génétique, Hôpital Necker, 149 rue de Sèvres, 75743 Paris cedex 15

Tel : 01 71 39 69 04      Fax : 01 71 39 90 00      [sandrine.marlin@nck.aphp.fr](mailto:sandrine.marlin@nck.aphp.fr)

- Faire un CD des cours « payant » ? Participation des filières à ce financement ? Mais plusieurs filières concernées...
- Organiser l'enseignement en visioconférence sur la France entière ? Peu y sont favorables.

- Réforme du 3<sup>ème</sup> cycle

Présentation de la nouvelle maquette du DES :

- Attente des retours du ministère sur la maquette proposée mais la phase socle devrait être ramenée à 3 semestres au lieu des 4 proposés.
  - Des relations sont à développer avec le DES de biologie. En attente de réponse du responsable de la maquette du DES de biologie
  - Les 2 derniers semestres de mise en responsabilité des DES ont été annulés par le ministère, le 16 mars 2015. On ignore donc le devenir de cette maquette
- Enseignement numérique : Lors d'une réunion début 2015, l'UNF3S a fait de nombreuses recommandations pour favoriser l'enseignement numérique comme les TOOC, MOOC, livret de l'interne électronique dossier sur le site SIDES,...Damien Sanlaville a proposé pour 2015 que le collège finalise le livret de l'interne dans sa version papier et travaille à une version numérique. Cependant suite au courrier du ministère du 16 mars 2015, le livret de l'interne pourrait devoir être modifié en raison de la disparition de la phase de mise responsabilité des DES.
- Polycopié : cf. diaporama Martin Krahn.
- Manuscrit en bonne voie. Publication pour l'été 2015
  - Les chapitres seront également mis sur l'UMVF Université Médicale Virtuelle Francophone mais pas les QCMs.

**4) Présentation du nouveau site \_par Cyril Sarrauste (cf. diaporama joint)**

**5) Signature des DES de Génétique en Biologie**

La mise en place de la commission devant donner l'autorisation aux diplômés du DES de génétique médicale de signer les résultats d'examen n'a toujours pas eu lieu. Un courrier au directeur de la DGS a été fait, cosigné par le président de la FFGH, de l'ANPGM, de l'ACLF, du CNU et du Collège. Anne Courrèges, nouvelle directrice de l'ABM devrait relancer le directeur de la DGS.

**6) DESC de foetopathologie**

Les DESC de foetopathologie devant être supprimé, nos collègues espèrent que sera créé une FST (Formation Spécialisée Transversale) pour que la formation en foetopathologie ne soit pas réservée qu'aux anatomopathologistes. Le collège soutient cette position.

**7) Questions diverses.**

- Préoccupation de certains sur les débouchés à offrir à nos internes : nombre annuel de postes proposés : 104 => Inciter les coordonnateurs à modérer le nombre annuel d'internes en formation. Un courrier aux coordonnateurs sera fait pour diminuer le nombre d'internes à former dans les années à venir. Actuellement environ 85 internes sont en cours de formation. Pour la période 2014-2018 : 104 internes prévus (JO juillet 2014). La question n'est pas de supprimer le DES de génétique mais de réguler le nombre d'internes à former.

INTERREGIONS et Succursales	SPECIALITES MEDICALES											
	Gastro-entérologie et hépatologie						Génétique médicale					
	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	TOTAL 2014-2018	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	TOTAL 2014-2018
Ile de France	21	21	21	21	21	105	3	3	3	3	3	15
Nord-Est	Strasbourg	3	3	3	3	15	1	1	1	1	1	5
	Nancy	4	5	5	5	24	1	0	1	0	1	3
	Besançon	5	5	5	5	25	0	0	1	1	1	3
	Dijon	4	4	4	4	20	1	1	1	1	1	5
	Reims	3	3	3	3	15	1	1	1	1	1	5
	Caen	3	3	3	3	15	1	1	1	1	1	5
Nord-Ouest	Rouen	5	5	5	5	25	0	1	0	1	0	2
	Lille	7	7	7	6	34	1	1	1	1	1	5
	Amiens	3	3	3	3	15	1	1	1	1	1	5
	Clermont-Ferrand	4	3	4	3	18	1	1	0	1	0	3
Rhône-Alpes Auvergne	Grenoble	3	3	3	3	15	0	0	1	0	0	1
	Lyon	7	7	7	7	35	1	1	1	1	1	5
	Saint Etienne	2	2	2	2	10	1	0	0	0	1	2
	Brest	3	3	3	3	15	1	1	1	1	1	5
	Rennes	4	4	4	4	20	0	1	0	1	0	2
	Angers	3	3	3	3	15	1	0	1	1	1	4
Ouest	Nantes	4	4	4	3	19	0	0	1	0	1	2
	Tours	4	4	4	4	20	1	0	0	0	1	2
	Poitiers	4	4	4	4	20	1	0	1	0	1	3
	Montpellier	4	4	4	4	20	0	1	1	1	1	4
	Aix Marseille	5	5	4	5	24	1	1	1	1	1	5
Sud	Nice	2	2	2	2	10	1	0	1	0	1	3
	Bordeaux	5	5	5	5	25	0	1	0	1	0	2
	Océan Indien	2	1	2	1	8	0	0	0	0	0	0
	Toulouse	5	5	5	5	25	1	0	1	0	1	3
Antilles-Guyane	Limoges	3	2	3	2	12	1	0	1	0	1	3
		2	2	2	2	10	0	0	0	1	1	2
	Total	124	122	124	122	614	21	17	22	20	24	104

Extrait du journal officiel 2014 détaillant le nombre de poste pour la génétique (partie de gauche).

Les présentations ppt sont accessibles sur le site de la FFGH dans la partie CNPEGM